

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 MINISTRE DES RESSOURCES EN EAU
 OFFICE NATIONAL DE L'ASSAINISSEMENT
 NIF : 000116001715484
 AVIS DE CONSULTATION NATIONAL
 N°38/MOD/ONA/2019

L'Office National de l'Assainissement lance le présent Avis de consultation suite à l'ineffectivité de l'Appel d'Offres National Ouvert avec exigence de capacités minimales N°38/DG/ONA/2019, afin de retenir une entreprise qualifiée pour la réalisation d'un centre de formation spécialisé aux métiers de l'assainissement et l'acquisition des plates-formes pédagogique au niveau de la ville de Boumerdes, dans la wilaya de Boumerdes.

Les prestations y afférentes sont déclinées ci-dessous :

1. La réalisation d'un bâtiment administratif
2. La réalisation d'un bâtiment social 45 lits
3. La réalisation d'un bâtiment pédagogique
 - La réalisation d'un hangar pédagogique de traitement des boues de 150m2
 - La réalisation d'un Hangar pédagogique de maintenance de 300 m2
 - La réalisation, mise en œuvre et mise en service des plates-formes pédagogiques:
 - 1.1-Plateforme n° 01 : réseau d'assainissement d'inspection enterré
 - Sous /Lot N°1 : plates-formes Réseaux d'assainissement
 - 2.1- Plateforme n° 02 : Station de traitement des eaux usées (300 équ/hab)
 - 2.2- Plateforme n° 03 : traitement des boues
 - 2.3- Plateforme n°04 : Contrôle qualité
 - Sous /Lot N°3 : plates-formes Maintenance
 - 3.1- plateforme n° 05 : maintenance mécanique
 - Sous /Lot N°4 : plates-formes Automatismes, programmation et télégestion
 - 4.1- Plateforme n°06 : AUTOMATISME ET ELECTRICITE BASSE TENSION
 - 4.2- Plate-forme n°07 : TELEGESTION
4. La réalisation complète des travaux.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Pour que l'offre soit éligible, les soumissionnaires doivent répondre aux trois conditions d'éligibilité suivantes, et ce conformément à l'article N°07 de l'instruction aux soumissionnaires.

Soumissionnaire seul

Première condition C1 : Capacités professionnelles

Les entreprises doivent obligatoirement disposer d'un certificat de qualification et de classification professionnelle, catégorie Quatre (IV) et plus dans l'un des secteurs :

- Bâtiments, Hydraulique (Activité principale ou secondaire).
- Travaux publics (Activité principale : bâtiment).

conformément au Décret exécutif n° 14-139 du 20 avril 2014 portant obligation pour les entreprises, groupes d'entreprises et groupements d'entreprises intervenant dans le cadre de la réalisation des marchés publics de certains secteurs d'activités d'être titulaires du certificat de qualification et de classification professionnelles (Jo N° 26 du 07 Mai 2014).

Deuxième condition C2 : Capacités financières

Les soumissionnaires doivent fournir une attestation de solvabilité bancaire.

Troisième condition C3 : Capacités techniques

Avoir réalisé ou participé, la réalisation, d'un des projets de la CATEGORIE C conformément à l'arrêté interministériel portant modalités d'exercice et rémunération de la maîtrise d'œuvre en bâtiment à savoir :

Habitat : de 14,5 m (R plus 5) à 50 m de haut.

ou

Bâtiment urbain d'angle de plus de 3 niveaux.

ou

ADMINISTRATION : Siège de Daira

Sièges d'APC de 50 à 200.000 habitants

Sièges de grandes sociétés.

ou

EDUCATION : Enseignement professionnel EFS - Lycée.

ou

EQUIPEMENTS : Polytechnique, grands centres de consultation externes Complexes sportifs

Salles de spectacles de moins de 400 places Centre commercial Mosquées de 3000 fidèles.

ou

SERVICES : - Hôtels de plus de 3 étoiles ou de plus de 300 lits.

ou

ACTIVITES : Stations touristiques de moins de 300 lits Immeubles intégrant plusieurs fonctions..

Les références justifiant la condition C3 doivent être accompagnées d'une attestation de bonne exécution délivrée par les Maîtres d'Ouvrages concernés,

Soumissionnaire en groupement :

1/ Le Chef de file considéré comme membre du groupement majoritaire doit répondre aux conditions suivantes :

Première condition C1 : Capacités professionnelles

Les entreprises doivent obligatoirement disposer d'un certificat de qualification et de classification professionnelle, catégorie Quatre (IV) et plus dans l'un des secteurs :

- Bâtiments, Hydraulique (Activité principale ou secondaire).
- Travaux publics (Activité principale : bâtiment).

d'entreprises et groupements d'entreprises intervenant dans le cadre de la réalisation des marchés publics de certains secteurs d'activités d'être titulaires du certificat de qualification et de classification professionnelles. (Jo N° 26 du 07 Mai 2014).

Deuxième condition C2 : Capacités financières

Les soumissionnaires doivent fournir une attestation de solvabilité bancaire.

2/ Les membres du groupement doivent répondre aux conditions suivantes :

Première condition C1 : Capacités professionnelles

Les entreprises doivent obligatoirement disposer d'un certificat de qualification et de classification professionnelle, catégorie Quatre (IV) et plus dans l'un des secteurs :

- Bâtiments, Hydraulique (Activité principale ou secondaire).
- Travaux publics (Activité principale : bâtiment).

conformément au Décret exécutif n° 14-139 du 20 avril 2014 portant obligation pour les entreprises, groupes d'entreprises et groupements d'entreprises intervenant dans le cadre de la réalisation des marchés publics de certains secteurs d'activités d'être titulaires du certificat de qualification et de classification professionnelles. (Jo N° 26 du 07 Mai 2014).

3/ Le chef de file ou l'un des membres doit répondre à la condition C3 :

Avoir réalisé ou participé, la réalisation, d'un des projets de la CATEGORIE C conformément à l'arrêté interministériel portant modalités d'exercice et rémunération de la maîtrise d'œuvre en bâtiment à savoir :

Habitat : de 14,5 m (R plus 5) à 50 m de haut.

ou

Bâtiment urbain d'angle de plus de 3 niveaux.

ou

ADMINISTRATION : Siège de Daira

Sièges d'APC de 50 à 200.000 habitants

Sièges de grandes sociétés.

ou

EDUCATION : Enseignement professionnel EFS - Lycée.

ou

EQUIPEMENTS : Polytechnique, grands centres de consultation externes Complexes sportifs

Salles de spectacles de moins de 400 places Centre commercial Mosquées de 3000 fidèles.

ou

SERVICES : - Hôtels de plus de 3 étoiles ou de plus de 300 lits.

ou

ACTIVITES : Stations touristiques de moins de 300 lits Immeubles intégrant plusieurs fonctions..

Les références justifiant la condition C3 doivent être accompagnées d'une attestation de bonne exécution délivrée par les Maîtres d'Ouvrages concernés,

Le retrait du Cahier des Charges se fera sur présentation d'un reçu de virement d'un montant de vingt mille Dinars Algériens (20 000DA) au compte N°003 00638 301141300058 ouvert auprès de la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural - Agence Birkhadem. Alger.

Le Cahier des Charges pourra être retiré dès parution du présent avis de consultation auprès du bureau des marchés de l'Office National de l'Assainissement (ONA) sis au :

« OFFICE NATIONAL DE L'ASSAINISSEMENT »
 Carrefour Sidi Arcine - Route de Baraki- Alger.
 Fax : (0) 23 92. 21. 71

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, offre technique et offre financière qui seront insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, et ce conformément à l'article 16 de l'instruction aux soumissionnaires.

Ces trois enveloppes seront mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme qui comporte la mention suivante :

OFFICE NATIONAL DE L'ASSAINISSEMENT

"CONSULTATION NATIONAL "

N°38 / MOD / ONA / 2019

REALISATION D'UN CENTRE DE FORMATION SPECIALE AUX METIERS DE
 L'ASSAINISSEMENT ET L'ACQUISITION DES PLATES-FORMES PEDAGOGIQUE AU
 NIVEAU DE LA VILLE DE BOUMERDES

« A N'OUVRIR QUE PAR LE COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS
 ET D'EVALUATION DES OFFRES »

Le délai de préparation des offres fixé initialement à quarante-cinq jours (45) est réduit à trente (30) jours à compter de la première date de publication de l'avis de consultation dans la presse nationale et le BOMOP ou le Portail des Marchés Publics.

La date de dépôt des offres correspond au dernier jour de la durée de préparation des offres le...../2019 avant 11 heures.

Le jour de l'ouverture des plis correspond au dernier jour de la durée de préparation des offres à 14 heures au siège de la Direction Générale de l'ONA.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant « la durée de préparation des offres augmentée de trois (03) mois » à partir de la date de l'ouverture des plis.

Pour plus de détails sur le contenu des plis, veuillez consulter notre site.
www.ona.dz / www.ona-dz.com.